



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Vingt-troisième session**

Genève, 4-6 juillet 2012

Point 2 d) de l'ordre du jour provisoire

**Mise à jour du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques (SGH): annexes****Corrections à apporter aux mentions de danger
du chapitre 2.8 (dans la version française)****Communication de l'expert du Canada¹****Introduction**

1. Des différences ont été relevées dans les indications de la mention de danger pour les types A à F de classe de danger des matières et mélanges autoréactifs (chap. 2.8) dans la version française du SGH.
2. Les mentions de danger spécifiées pour les types A à F au chapitre 2.8 se terminent toutes par «... en cas d'échauffement».
3. Dans tous les autres cas, y compris à l'annexe 1, le tableau A3.1.1 de l'annexe 3 et la section 3 de l'annexe 3, les mentions de danger spécifiées pour les types A à F se terminent toutes par «sous l'effet de la chaleur».
4. Les mentions de danger spécifiées pour les types A à F au chapitre 2.15 pour les peroxydes organiques se terminent toutes par «... sous l'effet de la chaleur». Elles sont reproduites exactement comme dans ce chapitre 2.15 lorsqu'elles sont spécifiées dans d'autres parties du SGH, par exemple à l'annexe 1 et à l'annexe 3. Les chapitres 2.8 et 2.15 sont extrêmement proches.

¹ Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour 2011-2012, adopté par le Comité à sa cinquième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/76, par. 116, ST/SG/AC.10/38, par. 16, et ST/SG/AC.10/40, annexe II, point 3).

5. Le Règlement de l'Union européenne relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges a codé les mentions de danger en français pour les matières et mélanges autoréactifs et les peroxydes organiques au moyen des mêmes numéros dans les deux cas (à savoir H240 à H242). Une seule rubrique pour chacun des codes H240 à H242 figure au tableau 1.1 de l'annexe 3 dans la version française de ce Règlement. La rubrique pour chacun des codes H240, H241 et H242 se termine par «... sous l'effet de la chaleur». Toutefois, au tableau 2.8.1 de la version française de ce Règlement, le libellé du chapitre 2.8 du SGH a été reproduit pour les mentions de danger des codes H240 à H242.

6. Un tableau montrant les différentes versions de cette mention de danger est annexé au présent document afin de faciliter la comparaison.

Proposition

7. Au chapitre 2.8, tableau 2.8.1 de la version française du SGH, modifier comme suit la dernière rangée «Mention de danger» (le texte ajouté est souligné):

- a) Type A: «Peut exploser ~~en cas d'échauffement~~ sous l'effet de la chaleur.»;
- b) Type B: «Peut exploser ou s'enflammer ~~en cas d'échauffement~~ sous l'effet de la chaleur.»;
- c) Types C, D, E et F: «Peut s'enflammer ~~en cas d'échauffement~~ sous l'effet de la chaleur.».

Justification

8. Chaque indication de la mention de danger dans le SGH devrait renvoyer à la même expression.

9. Les expressions «en cas d'échauffement» et «sous l'effet de la chaleur» sont interchangeables.

10. L'expression «sous l'effet de la chaleur» est peut être plus facile à comprendre pour les personnes ayant un niveau d'instruction faible et correspondrait aux mentions de danger utilisées au chapitre 2.15 pour les peroxydes organiques.

Annexe

Type	<i>Chapitre 2.8 (version anglaise du SGH) (p. 75)</i>	<i>Chapitre 2.8 (version française du SGH) (p. 85)</i>	<i>Annexe I (p. 272)</i>	<i>Annexe 3 Tableau A3.1.1 (p. 335)</i>	<i>Annexe 3 Section 3 (p. 389 à 391)</i>	<i>Tableau 2.8.1 du Règlement UE</i>	<i>Règlement UE Annexe III, Tableau 1.1</i>
Type A	Heating may cause an explosion	Peut exploser en cas d'échauffement	Peut exploser sous l'effet de la chaleur	H240: Peut exploser sous l'effet de la chaleur	H240: Peut exploser sous l'effet de la chaleur	H240: Peut exploser en cas d'échauffement	H240: Peut exploser sous l'effet de la chaleur
Type B	Heating may cause a fire or explosion	Peut exploser ou s'enflammer en cas d'échauffement	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur	H241: Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur	H241: Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur	H241: Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement	H241: Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur
Types C, D, E et F	Heating may cause a fire	Peut s'enflammer en cas d'échauffement	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	H242: Peut s'enflammer en cas d'échauffement	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur